



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1958 B 01350

Numéro SIREN : 958 513 509

Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE COMPTABLE ET
D'ORGANISATION

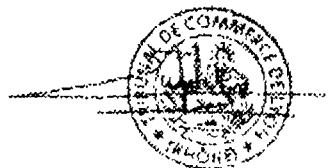
Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2015 sous le numéro de dépôt A2015/001060

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 1060
LYON



Dénomination : FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET D'ORGANISATION
Adresse : 69 boulevard Des Canuts 69004 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1958B01350
n° d'identification : 958 513 509
n° de dépôt : A2015/001060
Date du dépôt : 13/01/2015
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 30/09/2014

4560768



4560768

**FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET D'ORGANISATION**

Société Anonyme au capital de 251 100 Euros
Siège social : 69 Boulevard des Canuts
69317 LYON CEDEX 04

958 513 509 RCS LYON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2014**

- Constatation du changement du Commissaire aux Comptes Titulaire Mr Lucien CULINE décédé la société GODE CONSEILS, commissaire aux comptes suppléant devient Commissaire aux Comptes Titulaire
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société GODE CONSEILS devenue Commissaire aux comptes titulaire

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence comportant toutes les indications exigées par l'article R.225-95 du Code de Commerce et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée procède à la composition de son Bureau ; le Président, les scrutateurs et le secrétaire sont désignés conformément aux dispositions statutaires. Les membres du Bureau ainsi constitué sont mentionnés avec leur signature à la fin du présent procès verbal avec le nombre d'actions présentes ou représentées, l'heure d'ouverture et de clôture de l'Assemblée.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau permet de constater que le quorum exigé par la Loi et par les statuts est atteint. La présente Assemblée peut donc délibérer valablement.

I.- Le Président de séance dépose sur le Bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence de l'Assemblée,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration,

Il déclare que ces documents ont été tenus à la disposition des associés pendant les 15 jours précédent l'Assemblée ; cette dernière le reconnaît et lui en donne acte.

II.- Le Président de séance déclare alors que l'Assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Constatation du changement du Commissaire aux Comptes Titulaire Mr Lucien CULINE décédé la société GEODE CONSEILS, commissaire aux comptes suppléant devient Commissaire aux Comptes Titulaire
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société GEODE CONSEILS devenue Commissaire aux comptes titulaire
- Questions diverses.

Le Président de séance déclare qu'aucun actionnaire n'a demandé à bénéficier de la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, ni d'être informé spécialement à cet effet de la date de l'Assemblée.

Il est donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Après diverses discussions et échanges de vue, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés reconnaissent avoir été convoqués suivant les dispositions statutaires et avoir eu à leur disposition pendant les 15 jours précédent l'Assemblée tous les documents prévus par la Loi et par les statuts.

Ils reconnaissent que la présente Assemblée est régulièrement constituée et délibère valablement.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate le décès de Mr Lucien CULINE Commissaire aux Comptes Titulaire.

En conséquence l'assemblée générale constate le changement du Commissaire aux Comptes Titulaire qui est remplacé comme commissaire aux comptes suppléant à savoir la société GEODE CONSEILS dont le siège social est 56 Boulevard Chanoine Cartellier, 69230 Saint-Genis-Laval.

Cette nomination est faite pour la durée du mandat restant à courir du Commissaire aux Comptes Titulaire remplacé, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

JP

La société GODE CONSEILS commissaire aux comptes ainsi nommée a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

A la suite de la nomination de la société GODE CONSEILS comme nouveau Commissaire aux comptes titulaires, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant : Madame Sandrine THIEBAUX domicilié 56 Boulevard Chanoine Cartellier, 69230 Saint-Genis-Laval.

Cette nomination est faite pour la durée du mandat restant à courir du premier Commissaire aux Comptes Titulaire remplacé, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

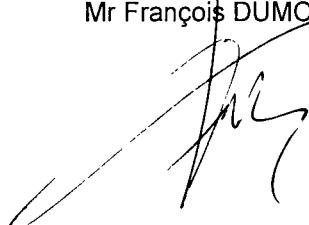
Madame Sandrine THIEBAUX commissaire aux comptes ainsi nommée a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent procès verbal pour effectuer pour effectuer toutes formalités modificatives au Centre de Formalités des Entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés résultant des décisions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et aucun associé ne demandant la parole, la séance est levée. Il a été établi un projet de procès verbal ; le présent procès verbal définitif étant signé par les membres du Bureau :

Le Président :
Mr François DUMONT



Nombre d'actions présentes ou représentées :

5672 5022

Le Scrutateur :
Mr Jacques PELLA

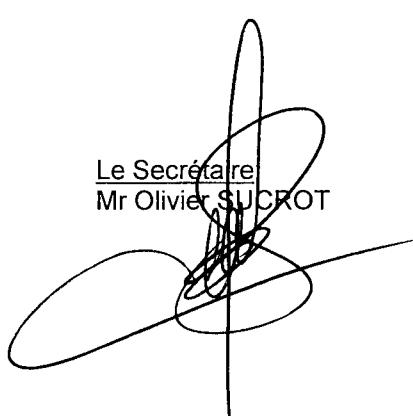


Heures d'ouverture et de clôture de l'Assemblée :
14 Heures / 14 heures 30

Mr Marc MURARD



Le Secrétaire
Mr Olivier SUICROT



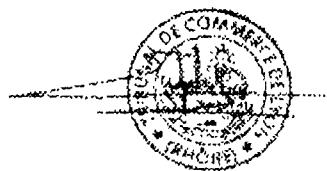
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON



Dénomination : FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET D'ORGANISATION
Adresse : 69 boulevard Des Canuts 69004 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1958B01350
n° d'identification : 958 513 509
n° de dépôt : A2015/001060
Date du dépôt : 13/01/2015
Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration du
23/10/2014

4560769



4560769

**FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET D'ORGANISATION**

Société Anonyme au capital de 251.100 Euros
Siège social : 69 Boulevard des Canuts
69004 LYON

958 513 509 RCS LYON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2014**

Le Conseil d'Administration de la société s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président, à 14 Heures.

Ont signé le Registre de Présence :
(article 84 - Décret du 23 Mars 1967)

- Monsieur François DUMONT
- Monsieur Jacques PELLA
- Monsieur Olivier SUCROT
- Monsieur Jean-Claude BIANCHI
- Monsieur Marc MURARD

Absent- Excusé : Néant

Les Administrateurs présents reconnaissent tout d'abord qu'ils ont été régulièrement convoqués ; ils constatent que la moitié au moins des administrateurs sont présents et que le Conseil délibère valablement.

JF B

I. Agrément d'un nouvel actionnaire

Le Conseil d'Administration, sur proposition de Monsieur Jacques PELLA agréé comme nouvel actionnaire **Monsieur Julien PANAFIEU** demeurant 29 rue du 24 mars 1852 - 69009 LYON

II Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration, sur proposition de Monsieur François DUMONT décide de nommer Monsieur Julien PANAFIEU demeurant 29 rue du 24 mars 1852 - 69009 LYON comme nouveau Directeur Général Délégué avec les mêmes pouvoirs que ceux du Directeur Général, pour une durée prenant fin avec celle du Directeur Général soit avec l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour effectuer toutes formalités légales relatives à ces décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Panafieu". The signature is fluid and cursive, with a stylized 'J' at the beginning and a 'P' at the end.

Je soussigné :

Monsieur **Julien PANAFIEU** demeurant 29 rue du 24 mars 1852 69009 LYON, déclare accepter les fonctions de Directeur Général Délégué de la société **FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'ORGANISATION**, Société Anonyme au capital de 251.100 Euros, avec siège social 69 Bd des Canuts 69317 LYON CEDEX 04 et m'engager à satisfaire, dans les délais légaux, à l'ensemble des conditions légales et statutaires exigées.

FAIT A LYON, LE 23 octobre 2014.

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. PANAFIEU".